Image not found or type unknown

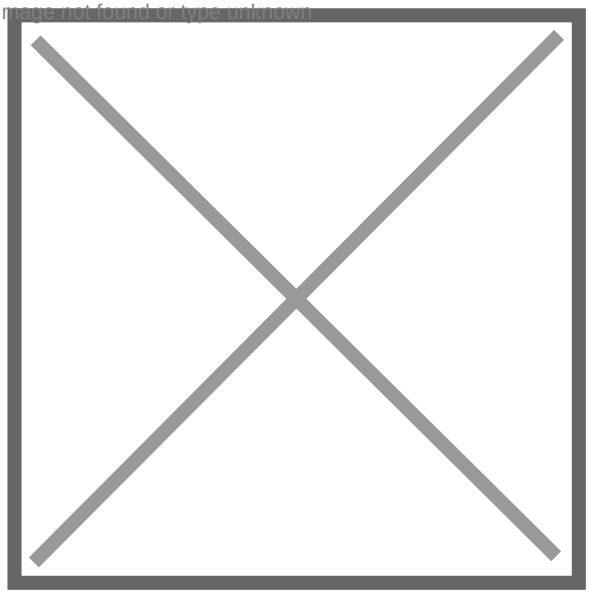

Changement total d'un chauffe-eau par le propriétaire lui-même

Par **henja**, le **28/01/2010** à **13:41**

Bonjour,

mon chauffe-eau a commencé à fuit il y a une quinzaine de jours. J'ai averti mon propriétaire, qui est venu constater une première fois.

Lundi soir la fuite s'est aggravée, rendant l'utilisation du chauffe-eau impossible, je perdais une dizaine de litres d'eau en quelques minutes, j'ai donc tout coupé.

Depuis, mon propriétaire est venu revoir et ôter la résistance et l'anode. Celles-ci étaient effectivement complétement entartrées, et je reconnais ne pas avoir effectué d'entretien (je loue cet appartement depuis presque 3 ans et mon propriétaire ne m'avait jamais parlé de l'entretien). Je n'ai aucun papier prouvant que les entretiens avaient été effectués par les anciens locataires, tout comme je n'ai pas eu d'EDL entrant.

Ce matin, il est revenu changer la résistance et l'anode, et cela ne fonctionne toujours pas, et la fuite est réapparue.

Il a dit qu'il allait voir pour changer maintenant complétement le chauffe-eau.

Mes interrogations sont les suivantes : a-t-il le droit d'effectuer lui-même ces travaux ? contre qui puis-je me retourner par la suite si une nouvelle fuite a lieu ? et est-ce à moi de payer le changement complet du chauffe-eau ?

Merci de vos réponses,

Henja

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés